

Règlement de la Cyclo-Rando *La Chambérienne Cycletyres 2018*

Article 1 : LA CHAMBERIENNE CYCLETYRES 2018

La Chambérienne Cycletyres 2018 est une Cyclo-Rando organisée par Chambéry Cyclisme Organisation, et inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. Elle aura lieu les 28, 29 juillet 2018 : le 28 juillet, La Chambérienne – Chartreuse et le 29 juillet, La Chambérienne – Bauges.

Les départs s'effectueront depuis la Rue de la République, 73000 CHAMBERY, lieu où seront également servis les repas des participants (salle du Manège) et où se tiendra le Village d'Exposants ouvert tout au long du week-end.

Le concept de Cyclo-Rando est de permettre aux différents pratiquants cyclistes de participer à une épreuve de masse tout en restant dans le raisonnable pour chacun. Dédié à la pratique du cyclisme pour tous dans la convivialité, avec au programme : des parcours pour cyclistes aguerris, le choix d'un parcours chronométré ou non avec également la possibilité de chronométrer certaines montées. « C'est cela l'esprit Cyclo-Rando ! ».

Toute personne pouvant porter atteinte à l'image de notre structure ou bien à l'image de l'épreuve de par son comportement ou par sa prise de position, pourra être exclue.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 Participation possible sur tous les parcours pour toute personne âgée de plus de 17 ans. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- 2.2 Obligation de présenter la licence ou la photocopie de celle-ci pour les licenciés avec contrôle médical des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT et FFCT
- 2.3 Obligation de présenter l'original d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course pour les licenciés d'une fédération étrangère, les non-licenciés, ou les licenciés d'une autre fédération que celles mentionnées en 1.2
- 2.4 Toute personne ne présentant pas les justificatifs nécessaires (licence et/ou certificat médical) lors de son retrait de dossard ne pourra participer à *La Chambérienne Cycletyres*.

Article 3 : INSCRIPTION

- 3.1 Inscriptions par Internet sur www.lachamberiennecycletyres.com avec règlement en ligne ou par courrier à l'adresse suivante : Chambéry Cyclisme Organisation, 211 Chemin des Ecureuils, 73000 CHAMBERY avec les pièces suivantes : bulletin d'inscription dûment rempli et chèque correspondant au règlement de l'inscription
- 3.2 Les tarifs appliqués en 2018 sont les suivants :

Par Internet, ou par courrier avant le 04 juillet 2018

| | |
|---|-------|
| La Chambérienne – Chartreuse, Samedi 28/07/2018 | 30€00 |
| La Chambérienne – Bauges, Dimanche 29/07/2018 | 30€00 |
| La Chambérienne Cycletyres, Samedi 28 et Dimanche 29/07/2018 | 50€00 |
| Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 15€00 |
| Repas supplémentaire Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 10€00 |

Par Internet, ou par courrier du 04 juillet au 27 juillet 2018

| | |
|---|-------|
| La Chambérienne – Chartreuse, Samedi 28/07/2018 | 35€00 |
| La Chambérienne – Bauges, Dimanche 29/07/2018 | 35€00 |
| La Chambérienne Cycletyres, Samedi 28 et Dimanche 29/07/2018 | 65€00 |
| Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 15€00 |
| Repas supplémentaire Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 15€00 |

Pour les inscriptions par courrier, le cachet de la poste fait foi pour le calcul du montant de l'inscription.

Sur place les 27, 28, 29 juillet 2018 – SOUS RESERVE DE DISPONNIBILITE

| | |
|---|-------|
| La Chambérienne – Chartreuse, Samedi 28/07/2018 | 45€00 |
| La Chambérienne – Bauges, Dimanche 29/07/2018 | 45€00 |
| La Chambérienne Cycletyres, Samedi 28 et Dimanche 29/07/2018 | 90€00 |
| Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 20€00 |
| Repas supplémentaire Samedi 28 ou Dimanche 29/07/2018 | 15€00 |

- 3.3 En cas de forte affluence, l'organisateur se réserve le droit de refuser les inscriptions sur place, s'il considère qu'il ne pourra pas assurer la prestation proposée.

Article 4 : RANDO

La *Chambérienne Cycletyres* peut se faire en randonnée. Cette inscription ne donne pas lieu à de possibilité de chronométrage. Le départ s'effectuera au bon vouloir des participants lors de l'heure précédent le départ de la Cyclo. Les randonneurs devront impérativement respecter le Code de la Route. Les parcours s'effectueront en autonomie, sans véhicule de sécurité ou d'assistance course.

Article 5 : CHALLENGE ENTREPRISES

- 5.1 Le Challenge Entreprise se court par équipe de 3 participants salariés d'une même entreprise ou licenciés d'une même association, hors clubs cyclistes, et inscrits sur le même parcours. Il pourra y avoir plusieurs équipes d'une même entreprise ou association.
- 5.2 Le Challenge Entreprise comprendra un classement pour chacune des épreuves suivantes :
- 85 km de La Chambérienne – Chartreuse, le samedi 28/07/2018
 - 130 km de La Chambérienne – Chartreuse, le samedi 28/07/2017
- La première équipe de chaque épreuve sera récompensée.
- 5.3 L'inscription d'une équipe (3 personnes sur le même parcours le même jour) coûte 90€.
- 5.4 Les inscriptions au Challenge Entreprise se feront uniquement par courrier en regroupant les bulletins d'inscription des 3 participants, le règlement par chèque, ainsi que l'autorisation de l'entreprise permettant à l'équipe de concourir en son nom.

Article 6 : DOSSARDS

- 7.1 Retrait des transpondeurs et plaques de cadre à la salle du Manège, Rue de la République, 73000 CHAMBERY :
- Le vendredi 27 juillet de 16h à 18h30
 - Le samedi 28 juillet de 07h00 à 08h45 et de 17h à 18h30
 - Le dimanche 29 juillet de 07h00 à 08h45
- 7.2 Les personnes inscrites sur les 2 jours garderont leur transpondeur et leurs plaques de cadre pour les deux épreuves.
- 7.3 Le port du transpondeur et de la plaque de cadre est obligatoire pour chaque participant.

Article 7 : CATEGORIES

| | PETIT PARCOURS | | | GRAND PARCOURS | | |
|---------------|----------------|-----------------------------|-------------|----------------|-----------------------------|-------------|
| DAMES | FA | 17 à 29 ans | 2001 à 1989 | W1 | 17 à 39 ans | 2001 à 1979 |
| | F1 | 30 à 34 ans | 1988 à 1984 | W2 | 40 à 49 ans | 1978 à 1969 |
| | F2 | 35 à 39 ans | 1983 à 1979 | W3 | 50 ans et + | avant 1969 |
| | F3 | 40 à 44 ans | 1978 à 1974 | | | |
| | F | 45 à 49 ans | 1973 à 1969 | | | |
| | F5 | 50 à 54 ans | 1968 à 1964 | | | |
| | F6 | 55 à 59 ans | 1963 à 1959 | | | |
| | F7 | 60 à 64 ans | 1958 à 1954 | | | |
| | F8 | 65 ans et + | avant 1954 | | | |
| HANDI | H | Handisport avec licence FFC | | H | Handisport avec licence FFC | |
| HOMMES | MA | 17 à 29 ans | 2001 à 1989 | MA | 17 à 29 ans | 2001 à 1989 |
| | M1 | 30 à 34 ans | 1988 à 1984 | M1 | 30 à 34 ans | 1988 à 1984 |
| | M2 | 35 à 39 ans | 1983 à 1979 | M2 | 35 à 39 ans | 1983 à 1979 |
| | M3 | 40 à 44 ans | 1978 à 1974 | M3 | 40 à 44 ans | 1978 à 1974 |
| | M4 | 45 à 49 ans | 1973 à 1969 | M4 | 45 à 49 ans | 1973 à 1969 |
| | M5 | 50 à 54 ans | 1968 à 1964 | M5 | 50 à 54 ans | 1968 à 1964 |
| | M6 | 55 à 59 ans | 1963 à 1959 | M6 | 55 à 59 ans | 1963 à 1959 |
| | M7 | 60 à 64 ans | 1958 à 1954 | M7 | 60 à 64 ans | 1958 à 1954 |
| | M8 | 65 ans et + | avant 1954 | M8 | 65 ans et + | avant 1954 |

Article 8 : MATERIEL

- 8.1 Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de sa course, chaque participant doit se présenter au départ de *La Chambérienne Cycletyres* avec le matériel obligatoire ci-après :
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
 - Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- 8.2 Afin d'assurer la sécurité de chacun, il est formellement interdit de participer à *La Chambérienne Cycletyres* avec :
- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « Guidon triathlète »)
 - Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- 8.3 A contrario, les vélos électriques, à assistance électrique au pédalage ou à freins à disques seront autorisés sur *La Chambérienne Cycletyres*. Les vélos électriques bénéficient d'un parcours quotidien, ouvert à tous les participants, conçu pour profiter des bienfaits de l'aide électrique, sans le souci de changement de batterie.

Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par un système de transpondeurs. Celui-ci sera installé sur l'haubans arrière du cadre et devra impérativement être rendu à l'arrivée ou à un véhicule de l'organisation en cas d'abandon.

Article 10 : RECOMPENSES

La Chambérienne – Chartreuse, Samedi 28/07/2018

| | |
|--------|--|
| 130 km | Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises |
| 85 km | Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises |

La Chambérienne – Bauges, Dimanche 29/07/2018

| | |
|--------|--|
| 125 km | Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises |
| 80 km | Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises |

Le samedi 28 et dimanche 29 juillet, des lots seront à gagner au tirage au sort. Le tirage au sort s'effectuera parmi tous les participants, tous parcours confondus. Si les gagnants ne sont pas présents lors de la remise des récompenses, les lots seront remis en jeu.

Article 11 : ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Le jet de tout objet, papier ou débris sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate.

Article 12 : SECURITE

- 12.1 Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction : rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maîtres de leurs trajectoires...
- 12.2 L'organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage, mais en aucun cas privatiser la route.
- 12.3 Les véhicules suiveurs personnels sont interdits, seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à suivre l'épreuve.

Article 13 : ASSURANCES

- 13.1 **Responsabilité civile** : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.
- 13.2 **Accident individuel** : il appartient aux participants de se garantir dommage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir.

Article 14 : NON PARTICIPATION

- 14.1 En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement de l'inscription, sauf raison grave.
- 14.2 En cas de non-participation pour raison grave (accident, incapacité totale...), la demande de remboursement de l'inscription s'effectuera par courrier avec pièce(s) justificative(s) à l'appui datée d'au minimum un jour avant la date de participation. En cas de remboursement, 5€ seront conservés pour frais de dossier. Afin de procéder au remboursement, vos nom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale, et si possible votre numéro de dossard vous seront demandés.

Article 15 : LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de trente jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Chambéry Cyclisme Organisation se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter ou d'annuler *La Chambérienne Cyclo*. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry.

Article 16 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à *La Chambérienne Cycletyres*, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17 : NEWSLETTER

L'inscription à *La Chambérienne Cycletyres* implique que vos coordonnées entre dans le fichier client de Chambéry Cyclisme Organisation. Par conséquent, vous recevrez les informations du club lors des différentes newsletters.

Article 18 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 19 : FINALISATION

L'inscription à *La Chambérienne Cycletyres* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.